

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle-de-Guinchay

Commune de NAVOUR-SUR-GROSNE

Compte rendu

**Réunion de conseil Municipal
du
Mercredi 23 Juin 2021**

Le Mercredi 23 Juin deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Navour-Sur-Grosne, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu exceptionnel de la salle des fêtes de Brandon, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de la commune.

Étaient présents : Fabienne PRUNOT, Jean PIEBOURG, Jean DE WITTE, Bernard BADROUILLET, Amélie MARC, Isabelle AUGOYAT, Raphael CHARNAY, Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Marie-Paule HORAT, Eliane JOMAIN, Nathalie RAJOT, Cindy ROQUENCOURT, Philippe SAVARIS, Patrice SAUVAGEOT, Albin DAUMALLE, Patrice FERRET, David SOUFFLOT.

Étaient absents excusés : Thierry VARACHAUD

Procurations :

Secrétaire de séance : David SOUFFLOT

1. Rapport d'analyse du marché public : Aménagement de la Croix de Brandon

Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres des candidats réalisé par l'Atelier du Triangle, maître d'œuvre. Elle rappelle les critères de sélection des offres et précise que c'est un marché public à procédure adaptée.

- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique : 60%

LOT1 : VRD/SOLS

Madame le Maire annonce que 5 entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à concurrence :

SAS THIVENT - ROUILLARD TP – EIFFAGE – EUROVIA - COLAS

Montant estimatif HT : 83 927.80 €

Entreprise retenue : EIFFAGE pour un montant de travaux de 69 500 € HT

LOT2 : PLANTATIONS/EQUIPEMENTS

Trois entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à concurrence :

TERIDEAL-TARVEL – CHAPEY - ALVES-TERRIER

Montant estimatif HT : 24 574,33 €

Entreprise retenue : TERIDEAL-TARVEL pour un montant de travaux de 25 084,40 € HT

La signature du marché est programmée le mercredi 30 juin à 14h30 et sera suivi d'une visite du chantier.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer le marché public.

Délibération n°26-2021

Le Conseil municipal avec 18 voix pour et une abstention

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché public.

2. Enquête publique RCEA :

Madame le Maire rappelle que l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau relative à la mise à 2x2 voies de la RCEA sur le tronçon Clermain-Brandon s'est déroulée du 10 mai au 10 juin 2021.

Le conseil municipal doit donner un avis par délibération dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

« Le conseil municipal, donne son accord à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour les travaux de mise à 2x2 voies de la RCEA Tronçon Clermain-Brandon sous réserve de l'organisation d'une réunion avec les exploitants concernés et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal, constatant la lente évolution de l'identification des riverains concernés par les mesures de protection des nuisances sonores du projet, et par conséquent les nombreuses questions sans réponse des riverains, demande l'organisation d'une nouvelle réunion d'information avec les riverains concernés.

En complément, le conseil municipal, afin de pouvoir réviser son PLUI, demande l'organisation d'une réunion avec la Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boitier, afin de mettre en cohérence le plan de zone inondable actuel du PLUI et les zones inondables actuelles et futures prévues au dossier d'enquête publique. ».

Délibération n°24-2021

Ouïe la proposition de délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la délibération ainsi formulée

3. Elagage Bois communaux Le Bois des Combes :

Madame le Maire informe les conseillers qu'une consultation des entreprises forestières a été effectuée le 19 mai 2021 pour des travaux d'élagage des bois communaux au lieu-dit Le Bois des Combes : 4 prestataires ont répondu à la consultation

Madame le Maire demande à Arnaud DENOJEAN, qui a proposé un devis de sortir de la salle pendant le vote du Conseil.

Les Conseillers restants, à l'unanimité

- **CHOISISSENT** l'entreprise DTF qui propose la meilleure offre d'un montant de 3 480 € HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis

4. Vente de bois :

Madame le Maire précise que la consultation pour la vente des douglas au lieu-dit « Le Bois des Combes » a été fructueuse. Trois entreprises ont répondu, la meilleure offre est celle de l'entreprise GARMIER pour 62 484 € HT pour un volume estimatif de 676 m³, soit 92.43 le m³.

Le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autorisation de contractualiser la vente et ajoute que la recette viendra en prévision de dépenses pour le reboisement.

Délibération n°25-2021

Le Conseil municipal à l'unanimité ,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la vente des douglas à l'entreprise GARMIER, au tarif proposé.

5. Déploiement de la fibre optique :

Madame le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec la société AXECOM (sous-traitant de COVAGE) le 8 juin dernier pour le déploiement de la fibre optique.

La société AXECOM va procéder aux relevés des réseaux Orange et Enedis existants pendant une durée de 3 à 4 semaines.

Les travaux commenceront début août et dureront jusqu'à la fin du premier trimestre 2022. Tout le monde pourra bénéficier du réseau fibre.

Le coût du raccordement au domicile est d'environ 150 € sans modification d'abonnement, et sera à demander à son opérateur de téléphonie.

Les habitants sont invités à attendre la fin du déploiement avant de demander le raccordement à la fibre

6. Site internet :

Madame le Maire précise que les données de la commune vont être mises en ligne sur le site internet www.navoursurgrosne.fr

Elle demande des volontaires pour se charger de l'actualisation des informations, en particulier les manifestations et activités de la commune.

7. Elections du 27 juin 2021

Madame le Maire procède à l'actualisation du tableau des permanences.

8. Randonnées nocturnes :

Les dates sont les suivantes :

- 15 juillet 20h : Brandon
- 22 juillet 20h : Clermain
- 5 août 19h30 : Montagny-sur-Grosne

Madame le Maire rappelle que les gestes barrières doivent toujours être respectés et que les buvettes ne sont pas autorisées, de même que la distribution de boissons ou nourriture.

9. Signalétique touristique :

Madame le Maire rappelle le projet de signalétique touristique initié par la Communauté de communes SCMB.

La commission communication a travaillé sur les panneaux d'entrée de communes et les panneaux d'informations locales.

La Communauté de communes demande à transmettre pour le 16 juillet les données pour les panneaux de relais d'informations touristiques.

La commission communication se réunira le 6 juillet à 19h à Brandon.

10. Questions diverses :

Fabienne PRUNOT remercie Philippe SAVARIS qui a poncé et repeint les volets de la mairie de Clermain.

Albin DAUMALLE sollicite un arrêté pour interdire le stationnement des semi-remorques Place de la Garde.

Le Maire répond que cela causerait du tort au Restaurant L'ETAPE : elle ajoute que la DREAL va utiliser le parking en face du restaurant à partir du 28 juin pour stocker des matériaux en vue des travaux de la RCEA.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, demande au Maire de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement de Poids Lourds sur la Place de la Garde le week-end.

Patrice FERRET demande si Monsieur CHARTIER a donné une réponse sur la faisabilité de raccordement de la chaudière du bâtiment école à la cuve à fioul de la salle des fêtes.

Le Maire répond que la distance entre la cuve à fioul et la chaufferie semble être trop importante pour envisager ce raccordement. Patrice prendra contact avec l'entreprise CHARTIER.

Raphaël CHARNAY informe que Madame BONNOT a prévu de couper les branchages route de Montagny cet automne.

Isabelle AUGOYAT demande confirmation de l'ouverture de l'école de Brandon pour la rentrée de septembre.

Jean PIÉBOURG répond que les travaux vont se poursuivre jusqu'aux vacances des entreprises, soit fin juillet, voire le 6 août pour certaines.

Les classes seront transférées sur le nouveau site pendant le mois d'août. La restauration scolaire ne sera pas fonctionnelle à la rentrée et la salle des fêtes de Brandon sera mise à disposition.

Amélie MARC demande que les élus soient avertis pour venir aider au déménagement.

14 juillet : A compter du 1^{er} juillet, la limitation des rassemblements sur la voie publique sera levée. Le 14 juillet devra néanmoins être fêté dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.

Selon les circonstances, les préfets pourront fixer des règles plus contraignantes pour s'assurer de la sécurité et des bonnes conditions d'organisation de la fête nationale (port du masque obligatoire)

Dans ces conditions, Madame le Maire ne souhaite pas organiser la manifestation du 14 juillet.

Agenda des réunions

28 juin : conseil d'école 18h30 Brandon

29 juin : 17h bureau communautaire
19h30 CIAS
20h30 SIVOS

30 juin : Signature marché public et réunion de chantier

1^{er} juillet : Réunion SYDESL

Prochaine réunion de conseil le 10 septembre 2021